

On s'abonne au bureau des Postes Européennes.

PARIS, le 17 Janvier 1858.

LE MESSAGER

DE TAHITI.

Avis officiel.

SUBSISTANCES DE LA MARINE.

Il sera procédé le 29 Janvier 1858, heure de midi, dans le cabinet de l'ordonnateur, à Papeete, à l'adjudication publique, au rabais et sur soumissions cachetées, de la fourniture pendant le 2^e semestre, 1858 et les années 1859, 1860 et 1861 des denrées énumérées dans le Messager du 14 Juin 1857.

NOUVELLES LOCALES.

Sur la demande qui lui en avait été faite par l'autorité de Tahiti.

S. E. le ministre de la marine a annoncé par un décret en date du 27 juillet 1857, qu'elle vient de donner des ordres au port de Anapou, de faire embarquer sur la *Consuetudine* qui a dû partir pour l'Alaparaou vers la fin du mois de septembre, plusieurs ouvriers charpentiers destinés à continuer leurs services à l'arsenal de Papeete.

Plusieurs de nos lecteurs se rappelleront, sans doute, qu'en Novembre 1856, plusieurs soldats de la garnison indigène se voyant dans le passage de Tanna, et que, grâce au courage et au dévouement de quelques maréchaux, on n'eût à déplorer que la mort d'un seul homme.

Antagono Matame se distingua entre tous, dans cette circonstance, et se conduisit à lutter contre une mer fortement agitée et le ouragan très violent ce jour là l'autorité s'empêcha d'informer son Ex. le ministre de la marine et des colonies de la belle conduite de ce maréchal.

C'est avec plaisir que nous annonçons aujourd'hui que son excellence ayant pris en considération la demande faite en faveur d'Antagono Matame vient de lui envoyer comme témoignage de sa satisfaction une médaille en argent de sauvetage de 3^e class.

Faits divers.

Le *Moniteur algérien* vient de publier un rapport très intéressant présenté par le général Desvans, sur l'ensemble des forages artésiens exécutés dans le Sahara de la province de Constantine en 1856 et 1857. Nous extrayons de ce rapport les renseignements suivants:

C'est dans une oasis de l'Oued-Rir, à Tamerna, que le premier puits a été creusé. Les travaux ont été commencés sous la direction de M. Lec, ingénieur civil, aide de maréchal des logis Lebaud, du 3^e de spahis, et d'un détachement de soldats de la légion étrangère. Le premier coup de sonde fut donné dans le commencement du mois de mai 1856, et le 19 juin, une véritable rivière de 4,010 litres d'eau par minute à 81 degrés, s'élançant des entrailles de la terre, vint rompre le dénoyement de nos soldats et inaugurer la série de ces travaux qui feront bientôt les oasis françaises par les populations sahariennes.

La joie des indigènes fut immense: la nouvelle de ce sondage se répandit dans le Sud avec une rapidité inouïe. On vint de très-loin pour voir cette merveille, et dans une fête solennelle, les marabouts bénoient la fontaine nouvelle et lui donnèrent le nom de *Fontaine de la Puissance*.

Le détachement de soldats resta de suite à Bekra, où il arriva sans un seul malade. Il avait triomphé des ardeurs du climat: le thermomètre avait marqué souvent 40° à l'ombre et au soleil.

Le second forage eut lieu à Touman. Les puits a pris le nom de *Fontaine de la Bénédiction*, et péça à 81°74 de profondeur, il donna par minute 35 litres d'eau à 21 degrés.

Un autre sondage fut entrepris près de là, dans l'oasis de Tanellat, et donna une source d'eau jaillissante de 120 litres à une minute, à une profondeur de 58°50.

Le marabout offrit une fête à nos soldats, les remercia de tout, loua la population de Touman de leur zèle, et voulut les accompagner jusqu'aux limites de l'oasis.

Pendant deux mois, dit M. le général Desvans, un faible détachement de trente hommes avait vécu à soixante lieues au sud de Bekra, au milieu des indigènes, et jamais le plus petit accident, la plus légère dispute ne vurent troubler les relations affectueuses qui s'étaient établies entre eux. C'est une preuve des progrès que nous avons faits dans le sud.

Dans l'oasis de Sid-Rached, où la sécheresse ruinait complètement le forage du puits dit *Fontaine de la Reconnaissance* donna lieu à des scènes touchantes. Aussitôt que les cris de nos soldats eurent annoncé que l'eau venait de jaillir, les indigènes accoururent en foule, se précipitant sur cette précieuse source, et se baignant dans les ruisseaux profonds de la terre; les mères y baignaient leurs enfants. Le vieux cheikh de Sid-Rached, à la vue de cette oasis qui renait la vie à sa famille, à celle de ses père, ne put maîtriser son émotion, et tombant à genoux, les yeux remplis de larmes, il éleva ses mains tremblantes vers le ciel, remerçant Dieu et les Français.

La *Fontaine de la Reconnaissance* donne 4,300 litres d'eau en une minute, à la profondeur de 53 mètres.

Le troisième puits fut creusé à Oum-Thour, et le résultat fut de 180 litres d'eau à la minute, à une profondeur de plus de 107 mètres.

Dans la pépinière de sucres à Oum-Thour, dit le rapport, tout avait été préparé pour tirer parti, sans perdre une seule minute, de cette récolte nouvelle. Une fraction de la tribu des Selima et son cheikh Aïssa-ben-Sih com-

mencèrent, lorsque l'eau eut jailli, la construction d'un village, y planteront 1,300 dattiers, rejoignant à la vie nomade pour se fixer au sol. Dans ce lieu aride, la vie avait succédé à la solitude et se présentait au voyageur étonné avec ses riants images. Les jeunes filles promenaient l'eau à la fontaine, les troupeaux et les grands dromadaires à pas lents étaient conduits à l'abreuvoir, les chèvres attachées à la corde, les bœufs, les fanons de chèvres aimaient le groupe de tentes aux raies noires et rouges; enfin le bruit, le mouvement remplaçaient le silence et la désolation.

Le donjon forage fut pratiqué à Chegga et donna d'excellents résultats. La *Fontaine de la Fertilité* procure aujourd'hui 90 litres d'eau en une minute. Des populations nomades se préparent à s'établir à Chegga, pour en faire un centre agricole important.

M. le général Desvans fait apprécier ainsi les conséquences de ces travaux de forage.

« L'administration française a changé la face de ces contrées: à l'anarchie, à l'injustice des temps anciens, aux brigandages habituels, elle a substitué un gouvernement juste et réparateur, elle a rendu la sûreté aux routes, hier encore si dangereuses.

« Les officiers du bureau arabe peuvent aujourd'hui parcourir, sans escorte, l'Oued-Rir et l'Oued-Souf; ils sont accueillis avec empressement dans ces contrées; les initiatives heureuses se succèdent à leur pouvoir.

« Une révolution remarquable s'est opérée dans la constitution de la société arabe. La fraction des Selima, les nomades par excellence, se fixent à Oum-Thour. Les idées nouvelles introduites dans l'esprit des tribus du Sahara et de la possibilité de leur transformation. Le développement de la race européenne dans le Tell forcera à reprendre un jour ces émigrations périodiques des nomades qui, traînant à leur suite famille et troupeaux, causent sur leur passage une véritable perturbation; on pourra alors les établir dans les oasis nouvelles. Depuis la conquête de l'Afrique, ces grandes tribus arabes, avant conservé avec pureté la langue et les usages de leurs ancêtres: rien n'a pu les faire renoncer aux habitudes de la vie de pasteur; à si près de quelques années de la domination française, de quelques punis artésiens, pour faire brèche à nos civilisations occidentales, aux instincts d'une race immuable, malgré ses déplacements fréquents. Le progrès matériel a été suivi du progrès moral.

« Ces grandes métempsoses ont été préparées par l'habileté de l'ingénieur civil, M. Jas par le maréchal des logis Lebaud et les soldats du 99^e, mais surtout par le chef de bataillon Serola, commandant supérieur du cercle de Bekra. C'est à l'intelligence, à l'active sollicitude, à l'expérience de cet officier supérieur que je suis heureux de reporter la plus grande part dans le succès de ces travaux et dans la résurgence des punis artésiens.

« Le rapport de M. le général Desvans se termine par une indication des travaux qui seront faits dans les derniers mois de 1857 et en 1858. Encouragés par leurs succès, guidés par des chefs habiles et dévoués, nos soldats vont encore gagner à la France de nouvelles sympathies et porter la vie et la richesse dans des oasis ruinées ou abandonnées.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE.

LES JURS DE LA SOCIÉTÉ

Par jugement du 9 janvier 1858, le Tribunal de commerce (sauf application des articles 437, 440, 441, 442, 451, 455, 456, 457, et 462 du code de commerce, Declaire en état de faillite ouverte le sieur Schödermann, Henri chrétien fabricant d'huile et de savon à Papeete. — Fiez provisoirement la cession de ses papiers au 31 Décembre dernier; — Ordonne que si fait n'a été, les scellés seront apposés au domicile du failli, dans ses fabriques, magasins et ateliers, ainsi que sur tous ses meubles, effets, marchandises, livres et autres papiers; — Nomme M. Jean Cassin, juge, Commissaire de la faillite et pour syndics provisoires M. M. Rutteaud et Payen. — Ordonne que le présent jugement sera la publicité exigée par la loi; — Ordonne que conformément aux dispositions de l'article 456 du code précité, le failli sera affrangé du dépôt de la garde de sa personne; Revoque à de plus amples renseignements, à statuer sur l'excusabilité du failli; — Et Ordonne enfin que le jugement sera exécuté provisoirement et suivant sa forme et teneur.

Condamne le sieur Schödermann, Henri chrétien, à 50 francs de dépens et aux frais de la procédure, conformément aux articles 4 et 40 de l'arrêté local N° 36.

Pour extrait solennel:

Le Greffier

V^o Dupont.

BÂTIMENTSSUR RADE.

DE COMMERCE.

- 44 Oct. Corvée Française *Provence*, commandé par M. Martin, lieutenant de vaisseau.
- 8 Janvier. Golette coloniale *Hydrographe*, commandé par M. Cailliet, enseigne de vaisseau.
- 40. Golette coloniale *Papeete*, commandée par M. Liast, quartier-maître.

DE COMMERCE.

- 8. Golette du Protectorat *Siva*, cap. Chapman.
- 13. 3 mâts *Francis François-Thodore*, cap. Bian.
- 21. Brig du Protectorat *Sueria*, cap. Hurd.
- 8. Golette *St. Julia*, cap. Danburn.
- 11. Baleinier Américain *Superior*, cap. Woods.



22. Goëlette Chilienne *Epuzia*, cap. Pralen.
 23. Goëlette du Protectorat *Sarak*, cap. Brown.
 24. *Marysue*, cap. Hudin.
 Avenements du port de *Epousetu* samedi 9 au samedi 16 Janvier 1858.

ENTRÉS
 10. Goëlette coloniale *Epuzet*, par M. Liata, quartier-maître, venant de Papeari.
 11. Goëlette de *Bohara* *Sea-Lark*, 34 ton. 6 hommes d'équipage, venant des îles sous le vent en 4 jours, produits des îles.

11. *Balmain American Superior*, cap. Woods, 375 ton 22 hommes d'équipage, venant de Newcaford en 6 mois peu de hâte.

14. *Balmain American Bartholomew-Gosford*, cap. Douss, 320 ton. 48 hommes d'équipage, venant de Hoku-lua en 26 jours, 2 600 barils d'huile en 40 mois.

12. Goëlette Chilienne *Epuzia*, cap. Pralen, 94 ton. 7 hommes d'équipage, 1 passager, venant de Valparaiso en 43 jours, assortiment.

15. Goëlette du Protectorat *Sarak*, cap. Brown, 34 ton. 4 hommes d'équipage, venant de Hoku-lua en 1 jour, 3 hommes.

15. Goëlette du Protectorat *Marysue*, cap. Hudin, 32 ton. 7 hommes d'équipage, 7 passagers, venant des Pomotou en 2 jours, 10 ton de sucre.

16. *Solo* IS.
 9. Goëlette du Protectorat *Bianche*, cap. Bicroff, pour Huahine.

10. *Cité du Protectorat Alma*, cap. N. Sliaw, pour Raiatea.

10. Goëlette du Protectorat *Aerui*, cap. Roberts, pour Sa-Francoise.

11. *Goëlette*, cap. Mac-Donaud, pour les Pomotou.

10. id. *Perle*, cap. Aruka, pour les Pomotou.

11. id. *Sarak*, cap. Brown, pour Hoku-lua.

12. *Balmain François Napoléon III*, cap. Nord, pour la pêche.

13. Goëlette de Bahalors *Sea-Lark*, cap. Blackett, pour Raiatea.

14. Goëlette du Protectorat *Jane*, cap. Hughes, pour Huahine.

16. *Balmain American Bartholomew-Gosford*, cap. Douss, pour Newport.

16. *Brig Américain Colorado*, cap. Paill, pour les îles sous le vent.

Vente au enchères.

M. P. B. ancien commissaire d'ordre vendra aux enchères par ordre des syndics de la Faillite Schlermann mardi 19 du courant à midi, au domicile du failli, les marchandises suivantes.

Meubles, cheval, Mécanique pour fabrication d'huile et Utensiles noirs, soude, réform, savoir, 4 Utensiles pour sa couverture, etc. etc. les personnes qui désirent acheter la fabrique d'huile et de savon pourront y adresser aux syndics pour traiter de gré à gré.

Sale by public auction.

M. P. B. Bonnell will sell by auction by order of the trustees of the insolvent estate of M. Schlermann, the property 19 a 12 o'clock at his residence the undermentioned goods.

Furniture, Horse, Machine used for soap manufacture, tools, iron etc. etc. any one wishing to buy the said soap manufactory can apply to the trustees for the transaction of an amiable agreement.

AVIS.

L'association existant entre M. Osborne et Adams est dissoute de ce jour au 1^{er} Janvier 1858.

The partnership existing between John Osborne et Tomas Adams is dissolved by mutual consent from the 1st January 1858.

Avis.

Les Créanciers de Monsieur Schlermann, déclare en faillite par jugement de Tribunal de commerce, en date

du 9 du courant sont priés de se rendre lundi 18 du courant à 2 heures du après midi chez messieurs Bouteaud, syndic procureur.

Le Juge commissaire, J. Casabon.

L'indien *Pururu*, est dans l'intention de vendre une de ses propriétés, situées dans le district de Papeari, et qui est arborisée sous les noms de Papani, Rarawa, Unanua, Teoru, et Oori.
 Les réclamations ou oppositions à cette vente seront reçues au bureau indigène, jusqu'au 21 Février.

M. M. Les créanciers de la faillite Robinson sont invités à se réunir le 18 Janvier, à midi, en la salle du Tribunal de commerce pour y entendre les propositions et arrangements que le Sieur Robinson demandera à leur faire.

Tribunal, Juge commissaire.

FOUR VALPARAISO.

Le navire français le *Francisque* (Passager) partira le 30 courant à 5 heures pour fret et théodose au capitaine à son bord, au S. M. Yver, consignataire de dit navire.

EN CHARGE POUR VALPARAISO.

Le 24 partira le Brig *Eugénie* en destination pour Valparaiso.

Pour fret y'adresser à M. Yver.

Judi 21 du courant, à 5 heures du soir, le chef de service de santé Vaccinera les enfants européens qui lui seront présentés.

On thursday next, the 21st at 5 o'clock in the evening at the chief of the health service will vaccinate all european children who will be presented to him.

MOUVEMENT DE L'ÉTAT CIVIL DE PAPEËTE.

Naissances du 1^{er} juillet au 31 Décembre 1857.

- Juliet, — 8 — Laurence, Louise.
- Août, — 8 — Johnston, William.
- Octobre, — 1 — Ormond, John, Tahabé, Nourah, Papeari.
- 26 — Forstner, Lucia.

- Octobre, — 3 — George, Jacq. Marie, Josephine.
- 19 — WoodGeorge, Nathalie, Alice.
- 20 — Langlais, Jules Pierre.
- Décembre, — 24 — Manning, Frenois.

RECONNAISSANCES.

- Julien, — 10 — Eugène, Etienne fils de Dauby, Boulanger.
- Juliet, — 25 — Julian, Stephen, Paol, fils de Mirrier, Huahine.
- Octobre, — 7 — Tamiau, Antoine, fils de Hébert, colon Militaire.

MARIAGES.

- Juliet, — 29 — Bellata, Alphonse, ex négociant avec Mlle, Felice Lucas.
- Août, — 26 — Dufour, François, Marie, Pharmacien avec M. V. le long, see Maria Chery.

- Octobre, — 12 — Vaillet, Louis, Desire, Militaire, cap. d'Etat de marine avec Mlle Sarah, Elisabeth Simpson.

DÉCÈS.

- Juliet, — 18 — Anfrand, [American] 30 ans.
- Collier, Paul, marié, 40 ans, 20 ans, uséité à bord de *Marshall*.

- Août, — 14 — Poole, William, 23 ans.
- 14 — Turoc, Indigène de l'île Blight, 27 ans.
- 16 — Laurent, Jean, marié, Maitre d'hôtel, 40 ans.

- Septembre, — 4 — Tamoua, (Indigène de l'île Blight, prisonnier).
- 10 — Reval, Antoine, 44 ans; Infirmer militaire à bord du *Lavôisier*.
- 30 — Glesser, Pierre, Marie, Sergent-fourrier d'Inf. de la Marine, 28 ans.

- Octobre, — 28 — Lecourt, Jean, Baptiste, ouvrier charbon, 45 ans.
- Novembre, — 24 — Besson, Jean, Marié, colon militaire, 39 ans.
- Décembre — 7 — Deguyler, David, Boulanger, 35 ans.
- 28 — Dayand, mort né (enfant du sexe féminin).
- 24 — Manning, mort né (enfant du sexe masculin).
- 30 — Madame Dupond, Espritine, Rose, (see Marie); 34 ans.

TABLEAU GÉNÉRAL DE L'ÉTAT CIVIL DE PAPEËTE PENDANT L'ANNÉE 1857.

ÉPOQUES	NAISSANCES		MARIAGES	DÉCÈS			OBSERVATIONS
	Garçons	Filles		Hommes	Femmes	Enfants	
1 ^{er} Semestre	9	5	2	7	0	4	
2 ^e Semestre	8	1	3	14	4	2	
Totaux	24	6	5		25		Dont 8 aux hôpitaux

Papeete le 17 Janvier 1858.
 L'Officier de l'Etat civil, Adjoind, G. Cezan.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 9 au 16 Janvier 1858.

DATES	BARRÈRE BAROMÉTRIQUE		TEMPÉRATURE.			Moyenne de 6 h. du mat. à 4 h. du soir.	Tension moyenne de la vapeur.	Humidité relat. en centièmes.	Quantité de pluie tombée.	Vents dominants pendant les jours.
	Barrère	Ordonnée moyenne	Minima.	Maxima.	Moyenne					
9. 3.	257.60	605.9	42.3	52.2	25.78	25.77	21.26	82.4	0.0126	N.E
10. 10.	258.95	604.3	21.5	25.4	23.63	23.05	21.32	94.6	0.0025	N.N.E
11. 11.	258.97	601.1	21.6	28.1	24.85	20.45	21.26	85.2		N.N.E
12. 12.	259.80	604.8	22.9	28.3	25.10	20.28	21.45	84.7		N.N.E
13. 13.	258.67	606.7	21.8	28.1	24.95	23.25	21.48	87.4		O
14. 14.	258.10	600.9	21.9	27.7	24.95	23.10	20.59	86.2	0.0013	O
15. 15.	257.92	601.0	21.9	28.0	24.30	21.97	20.43	85.2	0.0016	O